

## LISTE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

### LORS DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME RÉUNION

#### DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DE L'UQO

##### TENUE LE 2 JUIN 2011

- \* 290-CE-2139            concernant l'émission de diplômes
  - \* 290-CE-2140            concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle
  - \* 290-CE-2141            concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
  - \* 290-CE-2142            concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
  - \* 290-CE-2143            concernant le projet de modification du certificat en informatique de gestion (4108)
  - \* 290-CE-2144            concernant la création et l'ajout de nouveaux cours de rédaction anglaise à la liste des cours optionnels en rédaction anglaise au baccalauréat en traduction et rédaction (7101) et au certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083)
  - \* 290-CE-2145            concernant le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en travail social (3763 et 3563)
  - \* 290-CE-2146            concernant une modification au descriptif du cours « *TRAI353 Traduction automatique et postédition* »
  - \* 290-CE-2147            concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs (programmes doctoraux)
  - \* 290-CE-2148            concernant le dossier d'évaluation du programme de maîtrise en éducation (3701-3503 (M.A.) et 3702 (M.Ed.))
  - \* 290-CE-2149            concernant les regroupements des programmes par responsable de programmes et par comité de programmes
  - \* 290-CE-2150            concernant une modification aux conditions d'admission du certificat en technologies de l'information (4802)
  - \* 290-CE-2151            concernant un avis au conseil d'administration relatif à une modification à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains – composition du comité d'éthique de la recherche
- \* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.